

A786

2006 B1225

19/01/09

493.073.373

A.MTEC AUDIT
Société d'expertise comptable
Société à responsabilité limitée
au capital de 500 000 euros
Siège social : Parc d'Activités du Cormier
10 Rue de Bellinière
49800 TRELAZE
493.073.373 RCS ANGERS



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 DÉCEMBRE 2008

L'an deux mille huit, et le trente et un décembre à dix heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé présent.

Est présente :

- La Société A.MTEC GROUPE, représentée par M. Médéric CHADAIGNE,
propriétaire de quatre mille neuf cent quatre vingt dix-neuf parts, ci 4 999 parts

Est absente :

- Madame BIGOT Isabelle, propriétaire d'une part, ci 1 part

Total des parts présentes ou représentées : 4 999 parts en pleine propriété sur les 5 000 parts composant le capital social.

La société **A.MTEC GROUPE**, représentée par **Monsieur CHADAIGNE Médéric** préside la séance en qualité d'associé détenant le plus grand nombre de parts.

Monsieur **ROBIN Jean-Claude** assiste également à la réunion.

Le Président constate que les associés présents et représentés, possèdent 4.999 parts sociales sur les 5.000 composant le capital social, et que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

U

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence ;
- les copies des lettres de convocation ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au Gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Nomination d'un nouveau Gérant,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés prenant acte de la démission de Monsieur ROBIN Jean-Claude, de ses fonctions de gérant à effet du 31 décembre 2008 décide de nommer en qualité de nouveau Gérant, à compter du 1er janvier 2009 :

Monsieur Médéric CHADAIGNE, Expert Comptable, demeurant 14 Rue du Bac, 49000 ECOUFLANT, pour une durée non limitée.

Monsieur Médéric CHADAIGNE, Gérant exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et le Président de séance.

M. Médéric CHADAIGNE
"Bon pour acceptation des fonctions de gérant"
Président de Séance.

Bon pour acceptation des fonctions de gérant
